AMMONIUM DICHROMATE EXTRA PURE MSDS

Chemie LABORATORY REAGENTS & FINE CHEMICALS

n° CAS: 7789-09-5 MSDS

MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance

Nom commercial : Ammonium Dichromate

 Numéro CE
 : 232-143-1

 n° CAS
 : 7789-09-5

 Code du produit
 : 01160

 Formule brute
 : H8Cr2N2O7

Structure chimique $(NH_4)_2Cr_2O_7$

Synonymes : Ammonium bichromate

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Laboratory chemicals, Manufacture of substances

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.

107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba
400005 Mumbai - INDIA
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699
info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Matières solides Catégorie 2
Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Toxicité aiguë (par h330 inhalation), Catégorie 2
Corrosif/irritant pour la

peau, Catégorie 1A Sensibilisation H334

respiratoire, Catégorie 1A Sensibilisation cutanée, H317

Catégorie 1

www.lobachemie.com Version: 1 08/11/2017 1/11

Fiche de données de sécurité

Mutagénicité sur les

cellules germinales,

H340

Catégorie 1A
Cancérogénicité

Cancérogénicité, H350

Catégorie 1A Toxicité pour la

H360FD

reproduction, Catégorie

1À

Toxicité spécifique pour H372

certains organes cibles —

Exposition répétée,

Catégorie 1

Dangereux pour le milieu H410

aquatique — Danger chronique, Catégorie 1

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

E; T+; N; R21-23-25-26-34-42-43-45-46-48-50-53-60-61-8

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS03



GHS06



GHS08



GHS09

Mention d'avertissement (CLP)

Mentions de danger (CLP)

: Danger

: H272 - Peut aggraver un incendie; comburant

GHS05

H301 - Toxique en cas d'ingestion H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H330 - Mortel par inhalation

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés

respiratoires par inhalation

H340 - Peut induire des anomalies génétiques

H350 - Peut provoquer le cancer

H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au foetus

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme

Conseils de prudence (CLP)

: P201 - Se procurer les instructions avant utilisation

P220 - Tenir/stocker à l'écart des matières combustibles, vêtements

P260 - Ne pas respirer les vapeurs, poussières, fumées, gaz

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage

Fiche de données de sécurité

P284 - [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom : AMMONIUM DICHROMATE Extra Pure

n° CAS : 7789-09-5 Numéro CE : 232-143-1

Textes des phrases R et H: voir section 16

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à

l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement

respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Consulter immédiatement un médecin. Laver abondamment à l'eau et au savon.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de

contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

à rincer. Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut provoquer

une allergie cutanée. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Peut induire des anomalies

génétiques

Symptômes/lésions après inhalation : Mortel par inhalation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou

des difficultés respiratoires par inhalation.

Symptômes/lésions après contact avec la

peau

: Nocif par contact cutané.

Symptômes/lésions après ingestion : Toxique en cas d'ingestion.

Symptômes chroniques : Peut provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au foetus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Eau pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

Fiche de données de sécurité

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Peut aggraver un incendie; comburant.

Danger d'explosion : Explosif.

Reactivité en cas d'incendie : En présence d'eau (humidité): libération de gaz/vapeurs facilement inflammables

(hydrogène).

Produits de décomposition dangereux en

cas d'incendie

: La décomposition thermique génère : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels

que l'argile ou la terre de diatomées. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des

conteneurs de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Eviter toute formation de poussière.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche.

Produits incompatibles : Agent oxydant.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de données de sécurité

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : Gants de protection

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : Porter un équipement de protection respiratoire

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Couleur : Orange to red.

Odeur : inodore.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 3-4

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : 170 °C

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation : 218 °C

Température de décomposition : 170 °C

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 2.15 g/cm³

Solubilité : Eau: 360 g/l (20°C)

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : The substance or mixture is classified as oxidizing with the subcategory 2.

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Eviter tout contact du produit avec l'eau (ou l'air humide). Éviter la formation de vapeurs. Eviter toute formation de poussière.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Toxique en cas d'ingestion. Cutané: Nocif par contact cutané. Inhalation:

Mortel par inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

pH: 3 - 4

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite

pH: 3 - 4

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés

respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Cancérogénicité

: Peut induire des anomalies génétiques.: Peut provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles (exposition unique)

: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au foetus.

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles (exposition répétée)

: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

: Nocif par contact cutané. Toxique en cas d'ingestion.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Fiche de données de sécurité

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ammonium Dichromate (7789-09-5)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Product/Packaging disposal

recommendations

: Éliminer le contenu/récipient dans ...

Ecologie - déchets : Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

 N° ONU (ADR)
 : 1439

 N° ONU (IMDG)
 : 1439

 N° ONU (IATA)
 : 1439

 N° ONU (ADN)
 : 1439

N° ONU (RID) : Non réglementé

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation exacte

Désignation exacte

d'expédition/Description (ADR)

: AMMONIUM DICHROMATE

Proper Shipping Name (IMDG) : AMMONIUM DICHROMATE Désignation exacte : AMMONIUM DICHROMATE

d'expédition/Description (IATA)

: AMMONIUM DICHROMATE

Désignation officielle pour le transport

(ADN)

: Non réglementé

d'expédition/Description (RID)

Transport document description (ADR)

: UN 1439 AMMONIUM DICHROMATE, 5.1, II, (E), DANGEREUX POUR

L'ENVIRONNEMENT

Description document de transport (IMDG) : UN 1439 AMMONIUM DICHROMATE, 5.1, II, POLLUANT MARIN/DANGEREUX

POUR L'ENVIRONNEMENT

Description document de transport (IATA) : UN 1439 AMMONIUM DICHROMATE, 5.1, II, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

Fiche de données de sécurité

Description document de transport (ADN) : UN 1439 AMMONIUM DICHROMATE, 5.1, II, DANGEREUX POUR

L'ENVIRONNEMENT

: 5.1

: 5.1

: 5.1

: 5.1

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport

(ADR)

Etiquettes de danger (ADR) : 5.1



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport

(IMDG)

Etiquettes de danger (IMDG) : 5.1



IATA

Classe(s) de danger pour le transport

(IATA)

Etiquettes de danger (IATA) : 5.1



ADN

Classe(s) de danger pour le transport

(ADN)

Etiquettes de danger (ADN) : 5.1



RID

Classe(s) de danger pour le transport

(RID)

: Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'embllage (ADR) : II
Groupe d'embllage (IMDG) : II
Groupe d'emballage (IATA) : II
Groupe d'emballage (ADN) : II

Groupe d'embllage (RID) : Non réglementé

Fiche de données de sécurité

Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : O2 Quantités limitées (ADR) : 1kg Quantités exceptées (ADR) : E2

: P002, IBC08 Instructions d'emballage (ADR)

Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : B4 Dispositions particulières relatives à : MP2

l'emballage en commun (ADR)

Instructions pour citernes mobiles et

conteneurs pour vrac (ADR)

: T3

Dispositions spéciales pour citernes

: TP33

mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)

Code-citerne (ADR) : SGAN Dispositions spéciales pour citernes (ADR) : TU3 Véhicule pour le transport en citerne : AT Catégorie de transport (ADR) : 2 Special provisions for carriage - Packages : V11

(ADR)

Dispositions spéciales de transport -

Chargement, déchargement et

: CV24

manutention

Danger n° (code Kemler) : 50

Panneaux oranges

50 1439

Code de restriction concernant les tunnels

(ADR)

Code EAC : 1Y

- Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : 1 kg Quantités exceptées (IMDG) : E2 : P002 Packing instructions (IMDG) IBC packing instructions (IMDG) : IBC08 IBC special provisions (IMDG) : B2, B4 Tank instructions (IMDG) : T3 Tank special provisions (IMDG) : TP33 : F-H EmS-No. (Fire) EmS-No. (Spillage) : S-Q Stowage category (IMDG) : A Segregation (IMDG) : SG35 N° GSMU : 141

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et

cargo (IATA)

www.lobachemie.com Version: 1 08/11/2017 9/11

Fiche de données de sécurité

Quantités limitées avion passagers et : Y544

cargo (IATA)

Quantité nette max. pour quantité limitée : 2.5kg

avion passagers et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion passagers : 558

et cargo (IATA)

Quantité nette max. pour avion passagers : 5kg

et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion cargo : 562

seulement (IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement : 25kg

(IATA)

Code ERG (IATA) : 5L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : O2
Quantités limitées (ADN) : 1 kg
Quantités exceptées (ADN) : E2
Equipement exigé (ADN) : PP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

- Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ammonium dichromate est sur la liste Candidate REACH

Dichromate d'ammonium est sur la liste Annexe XIV REACH:

Numéro d'autorisation	Date d'expiration	Exemptions d'autorisation REACH
	21/09/2017	

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV/VwVwS Annex reference : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau

(KBwS-Beschluss; No WGK 290)

12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12.BImSchV

Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions)

(Règlement sur les accidents majeurs)

Danemark

www.lobachemie.com Version: 1 08/11/2017 10/11

Fiche de données de sécurité

Recommandations règlementation danoise : Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product Pregnant/breastfeeding women working with the product must not be in direct contact with the product

> The requirements from the Danish Working Environment Authorities regarding work with carcinogens must be followed during use and disposal

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases R-.H- et EUH:

Textes des philases K-,n- et Eon.		
Acute Tox. 2 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2	
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3	
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4	
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1	
Carc. 1A	Cancérogénicité, Catégorie 1A	
Muta. 1A	Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 1A	
Ox. Sol. 2	Matières solides comburantes, Catégorie 2	
Repr. 1A	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1A	
Resp. Sens. 1A	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1A	
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A	
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1	
H272	Peut aggraver un incendie; comburant	
H301	Toxique en cas d'ingestion	
H312	Nocif par contact cutané	
H314	Causes severe skin burns and eye damage	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée	
H330	Mortel par inhalation	
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation	
H340	Peut induire des anomalies génétiques	
H350	Peut provoquer le cancer	
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au foetus	
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	
E	Explosif	

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

11/11 www.lobachemie.com Version: 1 08/11/2017